

Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 71. Août 2008



Pauvreté et inégalités moins marquées dans les Pays de la Loire

Bien que les Pays de la Loire ne soient pas une région particulièrement riche, la pauvreté et les inégalités y sont beaucoup moins fortes qu'au niveau national. Le taux de pauvreté y oscille ainsi, selon les départements, autour de 10 %, soit deux points de moins que la moyenne nationale. La majorité des ménages pauvres habitent dans les villes, mais c'est en milieu rural que la part des pauvres est la plus élevée. Les agglomérations les plus concernées sont celles de Saumur et de Saint-Nazaire, tandis que Laval, Cholet et la presqu'île de Guérande sont davantage épargnées. Les familles monoparentales sont les premières touchées par la pauvreté. Les familles nombreuses et les jeunes sont également plus exposés, mais moins que dans les autres régions. Les retraités sont aussi relativement plus concernés qu'ils ne peuvent l'être dans d'autres régions du fait de niveaux de retraites plus faibles.

EN 2004, DANS LES PAYS DE LA LOIRE, 124 000 ménages regroupant 326 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil, établi au niveau national, s'élève à 9 460 euros annuels (soit moins de 788 euros par mois) par unité de consommation. Avec 9,9 % des ménages sous ce seuil, la région abrite sensiblement moins de pauvres que les autres (11,7 % en France métropolitaine) et se place ainsi en troisième position derrière l'Alsace et la Bretagne.

L'intensité de la pauvreté la plus faible des régions françaises

À côté de ce taux de pauvreté monétaire relative, la proportion de ménages bénéficiaires des trois principaux minima sociaux que sont le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et l'allocation d'adulte handicapé constitue un autre indicateur de pauvreté, communément appelé pauvreté institutionnelle. Celle-ci s'élève à 6,8 % dans les Pays de la Loire contre 8,7 % au niveau national : c'est le taux le plus faible de toutes les régions françaises. La position de la région s'est nettement améliorée sur la période récente, puisqu'elle ne se situait qu'en huitième position pour ce critère en 1995.

De plus, les Pays de la Loire sont la région où l'intensité de la pauvreté est la plus faible. Ceci signifie que parmi les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la moitié perçoit plus de 8 033 euros chaque année soit 200 euros de plus qu'en France. La région est donc relativement épargnée par la grande pauvreté de masse du fait, notamment, de sa vitalité économique qui se traduit par un taux d'emploi plus élevé qu'ailleurs et par le plus faible taux de chômage des régions françaises.

Des niveaux de vie moins dispersés dans la région

Les Pays de la Loire sont également la région française la moins inégalitaire en termes de niveaux de vie. L'écart entre le niveau de vie plancher des 10 % d'habitants de la région les plus aisés et le niveau de vie plafond des plus modestes n'est ainsi que de 2,7 fois contre 3,1 en France métropolitaine. Seule la Bretagne affiche un rapport aussi faible.

Comme dans les autres régions de l'Ouest, les bas revenus sont, en Pays de la Loire, moins faibles qu'ailleurs et les hauts revenus plutôt modérés. Ainsi d'un côté, les 10 % des ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 500 euros, soit environ 450 euros de plus qu'au niveau national.



Pauvreté et inégalités moins marquées

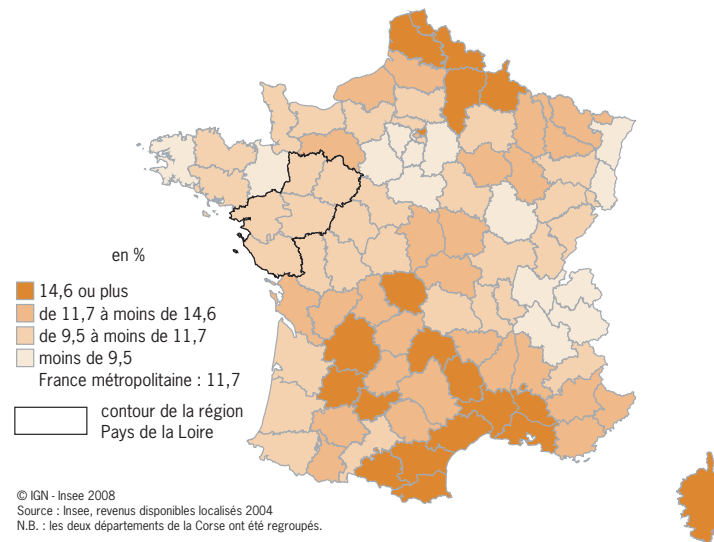
dans les Pays de la Loire

Mesure de la pauvreté monétaire et des niveaux de vie en 2004

	Pauvreté		Médiane des niveaux de vie des personnes sous le seuil de pauvreté (€/UC)	Niveaux de vie		
	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)		Niveau de vie médian (€/UC)	Rapport interdécile (d9/d1)	Proportion de foyers non imposés (%)
Loire-Atlantique	9,6	15,8	7 962	15 842	2,83	47,0
Maine-et-Loire	10,1	14,9	8 051	15 013	2,67	51,1
Mayenne	10,4	15,8	7 967	14 844	2,56	51,1
Sarthe	9,8	15,5	7 989	15 282	2,64	48,2
Vendée	9,9	13,1	8 219	15 057	2,58	50,5
Pays de la Loire	9,9	15,1	8 033	15 321	2,70	49,1
France métropole	11,7	17,2	7 833	15 766	3,14	47,1
France province	12,1	17,1	7 838	15 370	2,98	49,5

Source : Insee, revenus disponibles localisés ; direction générale des impôts

Taux de pauvreté par département



De l'autre côté les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 25 600 euros, soit environ 2 500 euros de moins qu'en France métropolitaine et 4 % de moins que dans les autres régions de province. La moindre proportion de cadres dans la région explique que les hauts revenus soient moins nombreux.

Si la pauvreté est beaucoup moins marquée en Pays de la Loire qu'ailleurs, le niveau de vie médian y est proche de celui des régions de province et inférieur à celui de France métropolitaine. Ainsi, la moitié des habitants de la région ont un niveau de vie inférieur à 15 321 euros, tandis que les médianes des niveaux de vie de France métropolitaine et de province s'élèvent respectivement à 15 766 euros et 15 370 euros. Seule la Loire-Atlantique, avec 15 840 euros, se situe au-dessus de la médiane nationale du niveau de vie, le niveau de vie médian dans les quatre autres départements variant pour sa part de 14 844 euros en Mayenne à 15 282 euros en Sarthe. Par suite, 49 % des foyers de

la région ne paient pas d'impôts en 2004, ce qui représente deux points de plus que la moyenne nationale.

Un taux de pauvreté plus élevé en milieu rural...

Quel que soit le département de la région, le taux de pauvreté y est inférieur à la moyenne nationale : il varie entre 9,6 % en Loire-Atlantique et 10,4 % en Mayenne. Pour autant aucun département n'appartient aux quinze départements français où

le taux de pauvreté est le plus faible. En revanche, ils se placent tous dans les dix-huit départements français où l'intensité de la pauvreté est la plus faible, la Vendée se situant même à la première place et le Maine-et-Loire en troisième position. Aussi la proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire, qui constitue un indicateur de précarité plus forte que la proportion de bénéficiaires de minima sociaux puisqu'elle n'est accessible qu'aux personnes aux ressources les plus faibles, est-elle particulièrement basse dans la région, juste derrière les seules régions Alsace et Bretagne.

Dans les Pays de la Loire comme au niveau national, le taux de pauvreté est plus élevé dans l'espace rural que dans l'espace urbain : 11,2 % contre 9,3 %. Ceci explique que le taux de pauvreté soit plus élevé en Mayenne, département où l'espace rural occupe une place encore importante. La pauvreté est en effet plus fréquente dans les campagnes que dans les villes. Les revenus y sont plus bas et les personnes âgées seules, davantage exposées à la pauvreté, plus nombreuses. Les bénéficiaires du minimum vieillesse y sont ainsi relativement plus nombreux : ils représentent 3,6 % des personnes de 60 ans ou plus en Mayenne, contre 3 % en Loire-Atlantique. Toutefois, ce constat mérite d'être nuancé : les ménages ruraux sont plus souvent propriétaires de leur logement que ne le sont les ménages urbains. Ainsi, nombre d'entre eux n'ont pas à supporter de charges de loyer et disposent ainsi, si l'on peut dire, d'un supplément de ressources dont le revenu mesuré dans cette étude ne tient pas compte.

...mais la majorité des ménages pauvres habitent en milieu urbain

Si la probabilité d'être touché par la pauvreté est plus forte en milieu rural, la majorité des ménages pauvres habite néanmoins les villes. La pauvreté est particulièrement élevée dans les pôles urbains, où résident généralement les personnes les moins favorisées : personnes seules, jeunes en début de carrière, familles monoparentales,

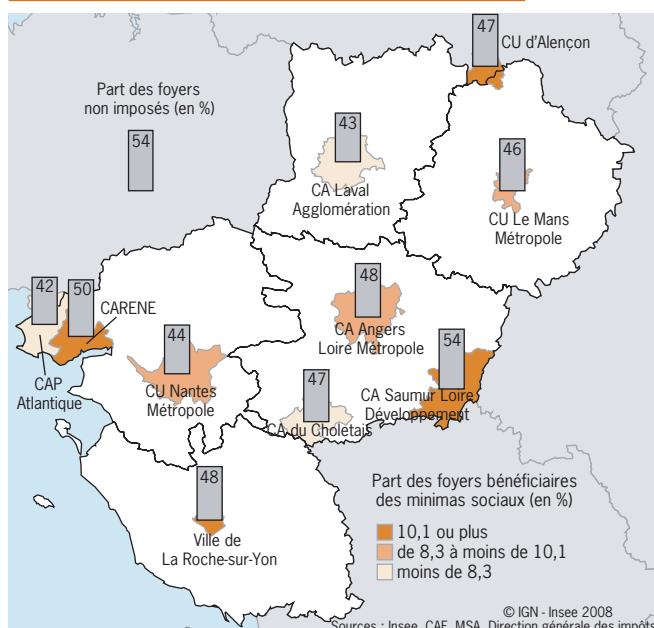
Pauvreté institutionnelle : bénéficiaires des minima sociaux et de la CMU complémentaire en 2005

	Ménages bénéficiaires minima sociaux (1) (%)	Ménages bénéficiaires CMU complémentaire (2) (%)	Bénéficiaires du minimum vieillesse parmi 60 ans ou plus (%)
Loire-Atlantique	7,5	5,2	3,0
Maine-et-Loire	7,1	5,2	3,4
Mayenne	5,4	3,8	3,6
Sarthe	5,0	5,7	2,9
Vendée	5,7	3,3	3,7
Pays de la Loire	6,8	4,8	3,3
France métropole	8,7	6,8	4,0
France province	8,9	6,7	4,1

(1) proportion d'allocataires RMI ou API ou AAH
Sources : INSEE, CAF, MSA, CNAM-TS, CANAM

(2) CMU couverture maladie universelle

Bénéficiaires des minima sociaux et foyers non imposés dans les agglomérations des Pays de la Loire



Taux de pauvreté selon l'espace d'habitation (en %)

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropole
Espace urbain	9,2	9,7	8,8	9,4	9,0	9,3	11,3
dont : pôle urbain	9,9	11,3	9,6	11,0	9,2	10,2	12,5
Espace rural	11,7	10,9	12,6	11,0	10,6	11,2	13,7

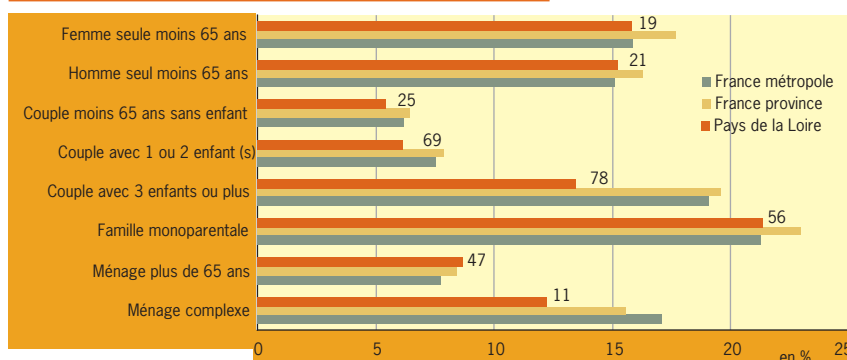
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

chômeurs. Au sein des agglomérations, les habitants présentent en effet des disparités de revenus plus importantes qu'ailleurs. Dans la Sarthe et le Maine-et-Loire, le taux de pauvreté est même plus élevé dans les pôles urbains qu'il ne l'est dans l'espace rural.

C'est aussi dans le milieu urbain que l'on trouve la majorité des allocataires de minima sociaux, d'autant plus que le revenu minimum d'insertion n'est versé que jusqu'à 65 ans et que l'allocation de parent isolé concerne essentiellement des femmes de moins de 50 ans.

Toutes les agglomérations de la région ne sont cependant pas touchées dans les mêmes proportions par la pauvreté. La proportion de bénéficiaires des minima sociaux est en effet bien plus forte dans la communauté d'agglomération de Saumur (10,6 %) et la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (10,3 %), que dans la presqu'île de Guérande (5,8 %), la communauté d'agglomération de Laval (7 %) ou celle de Cholet (7,2 %). Elle s'élève à 8,3 % dans la communauté urbaine de Nantes, soit un point au-dessous du niveau des agglomérations d'Angers et du Mans.

Taux de pauvreté et nombre de ménages pauvres selon le type de ménage (taux en % et nombre en Pays de la Loire en milliers)



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Les familles monoparentales et nombreuses moins exposées à la pauvreté qu'ailleurs

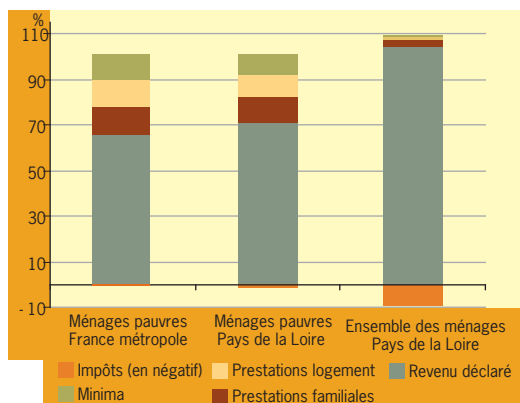
Dans la région comme au niveau national, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté : parmi celles-ci, 21 % vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est néanmoins inférieure de près de deux points à la moyenne des régions de province. Pour ces familles, la surexposition à la pauvreté s'explique par le fait qu'une seule personne apporte les ressources et doit assurer la charge d'enfants. De plus, dans plus de huit cas sur dix, le parent isolé est une femme, qui est plus fréquemment à temps partiel et disposant d'un faible salaire.

Un peu moins de 16 % des personnes de moins de 65 ans vivant seules sont touchées par la pauvreté en Pays de la Loire, contre 5 % des couples de moins de 65 ans sans enfant seulement. Ces derniers constituent le type de ménage le moins exposé à la pauvreté. Plus un couple a d'enfants, plus la probabilité qu'il soit pauvre est forte. Mais les familles nombreuses restent sensiblement moins exposées à la pauvreté en Pays de la Loire qu'ailleurs : c'est le cas de 14 % des couples avec trois enfants dans la région, contre 20 % dans la France de province. Les mères de familles nombreuses s'arrêtent en effet moins souvent de travailler dans les Pays de la Loire, permettant ainsi l'apport de deux revenus dans le ménage.

Plus de retraités pauvres qu'ailleurs

Dans la région, la pauvreté touche davantage les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus : 9 % contre 8 % au niveau métropolitain. Les montants de retraites perçus en Pays de la Loire sont en effet sensiblement plus bas que la moyenne nationale. En 2004, la moitié des retraites perçues étaient en effet inférieures à 1 002 euros par mois, soit 111 euros de moins que la médiane nationale. La région se situe ainsi dans les dernières positions, avec un montant moyen de retraites proche de celui des régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Auvergne et un peu supérieur à celui de la Basse-Normandie et du Limousin. Ce faible niveau de retraite s'explique : les exploitants agricoles représentent encore 19 % de la population des retraités dans la région, contre 11 % au niveau national. Or les retraités qui relèvent du régime des exploitants agricoles perçoivent les retraites les plus faibles : 697 euros en moyenne.

Composition des revenus



Source : Insee, revenus disponibles 2004

Pour comprendre ces résultats :

Les éléments présentés dans cette étude sont principalement issus de l'exploitation de la source **Revenus disponibles localisés**. Elle est le résultat du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) sont estimées par application de barèmes.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits ordinaires. Les étudiants rattachés fiscalement à leurs parents sont comptabilisés dans le ménage de leurs parents même s'ils vivent ailleurs. Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraite, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. **Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte.** Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale.

Les éléments concernant les minima sociaux sont issus de la Base de données sociales localisées (BDSL), accessible à tout public sur internet : <http://bdsi.social.gouv.fr>

Définitions :

Unité de consommation : par convention, le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par équivalent adulte. Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

Revenu disponible : il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Ici, le revenu disponible des ménages fiscaux est reconstitué en ajoutant aux revenus déclarés de chaque ménage fiscal les prestations sociales auxquelles il a droit et en y retranchant ses impôts directs. Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées au fisc avant abattement.

Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage. Quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les Contributions Sociales Généralisées (CSG) et la Contribution à la Réduction de la Dette Sociale (CRDS).

Les prestations sociales incluses sont les allocations familiales et leur complément, les allocations liées à la naissance d'enfants ou à la prise en charge d'enfants handicapés, l'allocation de rentrée scolaire, les allocations logement, la prime pour l'emploi, les minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse). Les aides d'initiative locale ne sont pas prises en compte.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 euros par mois en France en 2004.

Intensité de la pauvreté : c'est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus :

- Les revenus disponibles localisés en 2004, Insee Résultats - série société, n° 80, avril 2008.

- Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités, Laurent Auzet, Magali Février, Aude Lapinte, Insee première, n° 1162, octobre 2007.

- La pauvreté dans les Pays de la Loire, Serge Fraboul et Jeannine Rabaud, Insee Pays de la Loire études, n° 36, juin 2005.

- Pauvreté et précarité dans les Pays de la Loire, Insee Pays de la Loire dossier, n° 14, juin 2005.

- La pauvreté moins marquée en Bretagne, Sandra Chirazi, Insee Bretagne, Octant, n° 111, janvier 2008.

- Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007, Sophie Cazain, Etudes et Résultats, n° 627, mars 2008, CNAF.

- Taux d'emploi en Pays de la Loire : premier en France, 85e en Europe..., Helouri Morvan, Informations Statistiques, n° 257, mars 2007.

- Enquête Revenus Fiscaux 2004, Insee résultats, n° 69.

- Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008, La documentation française, 2008.

Plus d'information sur les minima sociaux : <http://www.sante.gouv.fr/drees/index.html>

Taux de pauvreté par département et tranche d'âge

	de 0 à 17 ans	de 18 à 29 ans	de 30 à 64 ans	65 ans et plus
Loire-Atlantique	12,0	11,9	8,2	7,7
Maine-et-Loire	13,4	12,1	8,7	7,5
Mayenne	13,2	10,1	9,2	9,9
Sarthe	14,1	11,3	8,6	6,4
Vendée	12,0	8,6	8,5	11,8
Pays de la Loire	12,7	11,1	8,5	8,4
France métropole	16,4	14,3	10,1	7,8
France province	17,0	14,8	10,4	8,3

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Par ailleurs, la région compte encore relativement peu d'anciens cadres du secteur privé.

Globalement, dans la région comme au niveau national, le taux de pauvreté décroît avec l'âge. De 12,7 % dans la tranche des moins de 18 ans, il passe à 8,4 % chez les personnes âgées de 65 ans ou plus. Cet écart est cependant beaucoup plus faible qu'en moyenne en province, puisque les enfants sont moins touchés par la pauvreté qu'ailleurs, tandis que les personnes âgées le sont davantage.

30 % du revenu des ménages pauvres dépend des prestations sociales

La redistribution des revenus s'effectue par le prélèvement des impôts et le versement de prestations sociales. Si ces dernières ne représentent que 5,2 % du revenu disponible moyen des ménages, elles contribuent en revanche pour 30,5 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté dans les Pays de la Loire. Elles permettent ainsi de réduire tant le taux de pauvreté que son intensité. Ces prestations sociales se composent de prestations familiales et de logement, ainsi que des minima sociaux. Dans les Pays de la Loire, la part des minima sociaux ne représente que 9,1 % du revenu disponible moyen des ménages pauvres contre 11,4 % en moyenne nationale, soit la plus faible des régions françaises. ■

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Pierre MULLER

RÉDACTEUR EN CHEF

Xavier PÉTILLON

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Véronique REMONDINI

MISE EN PAGE

Annick HARNOIS

IMPRIMERIE

La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

Photos : Insee

Dépôt légal 3^e trimestre 2008 - ISSN 1633-6283

CPPAP 0707 B 06116 - Code Sage IETU07144

© INSEE Pays de la Loire - Août 2008

INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 0825 889 452

(0,15 € la minute)